

DECRET N°D/001 /.....**068**.....PRG/SGG
Portant Nomination des Directeurs Préfectoraux et
communaux de Santé

Président de la République _____

VU la loi fondamentale ;

VU l'ordonnance n° 048/PRG/ du 08/59 portant statut général de la fonction publique telle que modifiée à ce jour ;

VU le Décret n°D/004/PRG/SGG du 8 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret n°D/004/PRG/SGG du 26 août 1996, portant attribution des membres du gouvernement ;

VU LE Décret n° D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, modifié par les Décrets n°D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000, n° 046 du 3 juin 2000 et n°050 du 7 juin 2000 portant nomination des membres du gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : DR Mamadou DIALLO N° matricule 172.047 Y, précédemment Directeur Préfectoral de la santé de Guéckédou est nommé dans les mêmes fonctions à Kindia en remplacement de DR Ibrahima FERNANDEZ , muté ,

ARTICLE 2 : DR Amara TRAORE n° matricule 190.677 C, précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Mandiana, confirmé

ARTICLE 3 : DR Siriman CAMARA N° matricule 178.543 R , précédemment N° Directeur Préfectoral de la Santé de Siguiri est nommé dans les mêmes fonctions à Labé en remplacement de DR Mamadou Diouhé BARRY appelé à d'autres fonctions ;

ARTICLE 4 : DR Ibrahima SOW, N° matricule 166.772 F précédemment Directeur Préfectoral de la santé de Kérouané confirmé ;

ARTICLE 5 : DR Koulouba KALIVOGUI N° matricule 178.664 G, précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Kouroussa , est nommé dans les mêmes fonctions à Lélouma en remplacement de DR Mamadou Samba BARRY , muté ;

ARTICLE 6 : DR Sékou Yalani CAMARA N° matricule 165.589 C, précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Dinguiraye est nommé dans les mêmes fonctions à Beyla en remplacement de DR Robert CAMARA , appelé à d'autres fonctions ;

ARTICLE 7 : DR Yamoussa YATTARA, N° matricule 162.657 B, précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Dabola confirmé

ARTICLE 8 : DR Fangamou TOMOU , précédemment Chargé des SSP de Beyla est nommé Directeur Préfectoral de la Santé de Mali en remplacement de DR Adama KABA , muté ;

ARTICLE 9 : DR Mohamed Bachir CAMARA , précédemment chargé de la maladie de Dabola est nommé Directeur Préfectoral de la santé de Yomou en remplacement de DR Nianson MAHOMY , appelé à d'autres fonctions ;

ARTICLE 10 : DR Saïdou DIALLO , précédemment chargé des SSP de Dabola est nommé Directeur Préfectoral de la santé de Lola en remplacement de DR Pépe BILIVOGUI muté,

ARTICLE 11 : DR Aly Badara CISSE N° matricule 173.840 F précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Tougué est nommé dans les mêmes fonctions à Kissidougou en remplacement de DR Koutoubou FOFANA , muté ;

ARTICLE 12 : DR N'Faly BANGOURA N° matricule 160.329 G , précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Pita est nommé dans les mêmes fonctions à Faranah poste vacant

ARTICLE 13 : DR Adama KABA N° matricule 166.654 W précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Mali est nommé dans les mêmes fonctions à Téliélé en remplacement de DR Ousmane KABA ; muté

ARTICLE 14 : DR Amara Nana CAMARA N° matricule 176.367 C. précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Koubia est nommé dans les mêmes fonctions à Guéckédou en remplacement de DR Mamadou DIALLO , muté ;

ARTICLE 15 : DR Mamadou Samba BARRY N° matricule 173.004 H précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Lélouma est nommé dans les mêmes fonctions à Siguiri en remplacement de DR Siriman CAMARA muté ;

ARTICLE 16 : DR Ousmane KABA N° matricule 173.418 R ,précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Téliélé est nommé dans les mêmes fonctions à Coyah , en remplacement de DR N'Faly KEITA muté ;

ARTICLE 17 : DR Boubacar DAFF N° matricule 162.476 J, précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Fria est nommé dans les mêmes fonctions à Kankan poste vacant ;

ARTICLE 18 : DR Cécé Sékou KOUROUMA , précédemment en service à l'inspection régionale de la santé de N'Zérékoré est nommé Directeur Préfectoral de la santé de Forécariah en remplacement de DR Fodé Moussa DOUMBOUYA .

ARTICLE 19 : DR Lansana CONDE précédemment chargé des SSP de Faranah est nommé Directeur Préfectoral de la Santé de Koubia en remplacement de Amara Nana CAMARA muté ;

ARTICLE 20 : DR Ouo Ouo KPAMOU , précédemment chargé des SSP de Gaoual est nommé Directeur Préfectoral de la Santé de Koundara en remplacement de DR Mousa CISSE ,muté ;

ARTICLE 21 : DR Mamadou Oury DIALLO ,précédemment chargé des SSPde Guéckédou est nommé Directeur Préfectoral de la Santé de Gaoual en remplacement de DR Ibrahima Kandia DIALLO muté ;

ARTICLE 22 : DR Koutoubou FOFANAN° matricule 189.918 J ,précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Kissidougou est nommé dans les mêmes fonctions à Mamou en remplacement de DR Wowo Christophe HABA;

ARTICLE 23 : DR Ibrahima FERNANDEZ N° matricule 168.997 K précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Kindia est nommé dans les mêmes fonctions à Fria en remplacement de DR Boubacar DAFF, muté;

ARTICLE 24 : DR Mory TOGBA,précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Boffa confirmé ;

ARTICLE 25 : DR Moussa CISSE N° matricule 181.847 K ,précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Koundara est nommé dans les mêmes fonctions à PITA en remplacement de DR N'Faly BANGOURA ,muté

ARTICLE 26 : DR Ibrahima Kandia DIALLO N° matricule 152.426 P, précédemment Directeur Préfectoral de la santé de Gaoual est nommé dans les mêmes fonctions à Dalaba, en remplacement de DR Issa Batio KASSA

ARTICLE 27 : DR Moussa Kourouma ,précédemment chargé des SSP de Téliélé est nommé Directeur Préfectoral de la Santé de Tougué en remplacement de DR Aly Badara CISSE ,muté

ARTICLE 28 : DR Aïssata CONDE ,précédemment chargée des SSP de Kankan est nommée Directrice Préfectorale de la Santé de Kouroussa en remplacement de DR Koulouba KALIVOGUI , muté

ARTICLE 29 : DR Sakoba KALISSA N°matricule189.815 S ,précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Macenta confirmé

ARTICLE 30 : DR Salifou SOUMAH N° matricule167.604 F ,précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Dubréka , confirmé

ARTICLE 31 : DR Papa BILALVOGUE N° matricule 190.577 N, précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Lola est nommé dans les mêmes fonctions à Boké ,en remplacement de DR Solange Finda KAMANO

ARTICLE 32 :DR Abdourahamane BATCHILY,N° matricule 190.821 S précédemment chef section Planification et Recherche à la DPS de BOKE est nommé Directeur Préfectoral de la Santé de Dinguiraye en remplacement de DR Sékou Yalani CAMARA ,muté

ARTICLE 33 :DR Ibrahima Pita BAH N° matricule 166.352 A précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de N°Zérékoré ,confirmé

ARTICLE 34 :DR Fatoumata CONTE N° matricule 164.576 M précédemment Directrice Communale de la Santé de Matam est nommée dans les mêmes fonctions à Ratoma ,en remplacement de DR Lansana Drame muté ;

ARTICLE 35 :DR Fatoumata Binta BARRY , précédemment Chef de Centre de Santé de Sangaredi est nommée Directrice Communale de la Santé de Dixinn, en remplacement de DR Léonie KOULIBALY ;

ARTICLE 36 :DR Lansana Drame N° 142.225 S précédemment Directeur Communal de la Santé de Ratoma est nommé dans les mêmes fonctions à Kaloum ,en remplacement de DR Amadou Oury BARRY ,muté ;

ARTICLE 37 :DR AMADOU Oury BARRY N° matricule 164.994 T précédemment Directeur Communal de la Santé de Kaloum est nommé dans les mêmes fonctions à Matoto en remplacement de DR Maadjou SOW ;muté ;

ARTICLE 38 DR Maadjou SOW N° matricule 144.716 W,précédemment Directeur Communal de la Santé de Ratoma est nommé dans les mêmes fonctions à Matam ,en remplacement de DR fatoumata CONTE mutée ;

ARTICLE 39 : Le présent Décret ,abroge toute disposition antérieure contraire ,prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République

Conakry le 11/10/2001

Général Lansana CONTE